

Amherst, le 11 mai 2026

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11^e jour du mois de mai 2026 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Yves Duval

Michel Jacob

Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Madame la conseillère Annette Herbeuval et monsieur le conseiller Daniel Lampron sont absents et leur absence est motivée.

Assiste également à la séance, monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 11 mai 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 avril 2026**
 - 3.1 Résolutions numéros 066.04.2026 à 101.04.2026 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 avril 2026
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2026**
 - 4.1 Déboursés du 01-04-2026 au 30-04-2026 pour un montant total de 426 747,06 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 70 863,62 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Avis de dépôt des états financiers 2025
 - 6.2 Faits saillants du rapport financier
 - 6.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 6.4 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
 - 6.5 Affectation au Fonds de développement économique d'Amherst
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
 - 7.2 Projet d'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides
 - 7.3 Ententes intermunicipales pour la fourniture de services de sécurité incendie – Prolongement

7.4 Affectation des dépenses – Crue printanière 2026

8. Travaux publics

8.1 Fin de probation – Employé 05-0136

9. Hygiène du milieu et environnement

9.1 Plan de gestion des actifs en eau – Engagement municipal

9.2 Octroi de mandat - Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

9.3 Octroi de mandat – Inspection des bornes d’incendies

9.4 Autorisation d’embauche – Préposé à l’écocentre occasionnel

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

10.1 Urbanisme - Rapport de la conseillère responsable

10.2 Adoption du Règlement 608-25 relatif à l’occupation et l’entretien des bâtiments

11. Loisirs et culture

11.1 Loisirs et culture – Rapport du conseiller responsable

11.2 Comité de suivi – Politique des personnes âgées d’Amherst

12. Histoire et patrimoine

12.1 Toponymie – Attribution d’odonymes aux parcs municipaux

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 102.05.2026 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant au point 13 « Affaire(s) nouvelle(s) », le sujet suivant :

13.1 Autorisation de dépense – Journée retour à la terre

Adoptée à la majorité

3 RÉS 103.05.2026 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026, les membres du conseil l’ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026, résolutions numéros 066.04.2026 à 101.04.2026 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D’AVRIL 2026

4.1 RÉS 104.05.2026 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D’AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-04-2026 au 30-04-2026 pour un montant total de 426,747.06 \$; ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant de 70 863.62\$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 105.05.2026 AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025

CONSIDÉRANT la présentation au conseil des états financiers 2025 par la firme Amyot Gélinas ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte le dépôt des états financiers consolidés au 31 décembre 2025 tel que déposé en ce jour ;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer les documents en lien avec ce dépôt.

Adoptée à la majorité

6.2 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau présente un rapport des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024. Le document sera disponible sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

6.3 RÉS 106.05.2026 APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS 107.05.2026** **RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES**

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT que ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT que par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où

l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT que les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1^{er} mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

Plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre

des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Chantale Jeannotte députée de Labelle, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à la majorité

6.5 **RÉS 108.05.2026** **AFFECTATION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AMHERST**

CONSIDÉRANT la résolution RÉS 097.06.2019, par laquelle le conseil mettait en place le Fonds de développement économique de la Municipalité d'Amherst et y affectait la somme de 50 000.00 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu, compte tenu des demandes d'accompagnement déposées à la Corporation de développement économique des Laurentides, organisme responsable de la gestion du Fonds de développement économique d'Amherst, d'affecter un montant supplémentaire audit Fonds;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil affecte au Fonds de développement économique d'Amherst un montant supplémentaire de 30 000.00 \$;

QUE cette somme soit prise à même le surplus accumulé non affecté de La Municipalité.

Adoptée à la majorité

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'avril 2026. Durant le mois d'avril, il n'y a eu que deux (2) appel de priorité « 1 » cependant, seulement un à fait l'objet d'une intervention.

Monsieur Duval informe également le conseil que la prochaine rencontre du comité consultatif incendie aura lieu le 19 juin prochain. Lors de ce comité les discussions porteront, entre autres, sur le prolongement de l'entente avec le service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant.

En terminant, monsieur Duval mentionne que des recommandations ont été déposées au conseil concernant les limites de vitesse sur certains chemins de la Municipalité.

7.2 **RÉS 109.05.2026** **PROJET D'ÉTUDE DE GROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux ci-dessous désirent présenter un projet d'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des

Laurentides dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité :

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Brébeuf
- Huberdeau
- La Conception
- La Minerve
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Montcalm
- Régie incendie des Monts

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst s'engage à participer au projet d'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la MRC des Laurentides comme organisme municipal responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à la majorité

7.3

RÉS 110.05.2026

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE
DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE - PROLONGEMENT**

CONSIDÉRANT que à la suite de la signature d'une entente, c'est la Ville de Mont-Tremblant qui assure le service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que ladite entente prend fin le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides doit faire réaliser une étude sur l'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que, d'ici le dépôt de l'étude, le service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité doit se poursuivre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst autorise le prolongement de l'entente actuelle avec la Ville de Mont-Tremblant et ce, pour une période d'une année soit, jusqu'au 31 décembre 2027;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

7.4 RÉS 111.05.2026 AFFECTATION DE DÉPENSES – CRUE PRINTANIÈRE 2026

CONSIDÉRANT que la crue printanière 2026 en entraînée la fermeture du pont Ouimet à la circulation automobile et piétonne;

CONSIDÉRANT que, à la suite de cette fermeture, des mesures d'urgence ont dues être mise en place compte tenu que pour un certain nombre de citoyens, il s'agit du seul accès à leurs propriétés;

CONSIDÉRANT que ces mesures ont engendrées des coûts non prévus pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces coûts sera assumée par le ministère de la Sécurité civile et l'autre par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la partie des dépenses en lien avec la crue printanière 2026 qui sera assumée par la Municipalité, soit affectée au Fonds d'adaptation aux changements climatique.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 112.05.2026 FIN DE PROBATION – EMPLOYÉ 05-0136

CONSIDÉRANT que l'employé 05-136 a terminé sa période de probation telle que prévue à la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé 05-136 réalisée par monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et monsieur Cédric Charlebois-Perreault, coordonnateur adjoint aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du directeur général et confirme l'employé 05-136 dans ses fonctions à compter du 11 mai 2026.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 113.05.2026 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU - ENGAGEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adoptée à la majorité

9.2 **RÉS 114.05.2026** **OCTROI DE MANDAT – PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)**

CONSIDÉRANT la résolution 114.05.2026, par laquelle la Municipalité d'Amherst s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la Municipalité désire être accompagnée d'une firme de professionnels spécialisée en la matière;

Considérant l'offre de services déposée par Équipe Laurence pour la réalisation d'un premier Plan de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-EAU);

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels numéro OS-14508 pour la réalisation d'un premier Plan de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-EAU), telles que déposée par la firme Équipe Laurence;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec ce dossier.

QUE cette dépense soit affectée au projet TECQ 2024-2028.

Adoptée à la majorité

9.3 **RÉS 115.05.2026** **OCTROI DE MANDAT – INSPECTION DES BORNES**

D'INCENDIES

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité, dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie, de réaliser annuellement une inspection des bornes incendie;

CONSIDÉRANT que la sécheresse connue lors de la saison estivale 2025 n'a pas permis de réaliser cette inspection;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette inspection, une copie du rapport devra être déposé au service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par SIMO Management Inc. pour l'inspection des bornes incendies et l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois coordonnateur aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne note de la recommandation de monsieur Charlebois et accepte l'offre de service numéro QC-2026-0486 déposée par SIMO Management pour l'inspection des bornes incendies et l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel;

QUE monsieur Guylain Charlebois soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au surplus affecté pour l'incendie.

Adoptée à la majorité

9.4 RÉS 116.05.2026 AUTORISATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉ OCCASIONNEL À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT les besoins pour du remplacement occasionnel à l'écocentre et l'importance d'assurer une relève;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Daniel Fournier à titre de préposé occasionnel à l'écocentre.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 URBANISME – RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Monsieur Jean-Guy Galipeau, dans un premier temps, offre, au nom du conseil et de l'ensemble des citoyens d'Amherst, ses plus sincères condoléances à madame Annette Herbeuval à la suite du décès d'un membre de sa famille.

Par la suite, monsieur Galipeau fait le résumé, au nom de madame Herbeuval, des travaux du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2026.

10.2 **RÉS 117.05.2026** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 608-25 SUR L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT la résolution 056.03.2026 par laquelle le conseil adoptait le projet de règlement numéro 608-25 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT que par suite de cette consultation le comité consultatif en urbanisme et en environnement a émis la recommandation d'apporter une correction au projet de règlement 608-25 afin de répondre aux commentaires reçus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord avec la correction qui vise à retirer l'article 12 du projet de règlement concernant les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil adopte le règlement numéro 608-25 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée à la majorité

11. **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Michel Jacob fait rapport des activités du Service des loisirs pour le mois d'avril.

Le mois d'avril se caractérise par une bonne participation aux activités culturelles et jeunesse, ainsi qu'un bon taux d'inscription à certaines activités en cours. Les événements ponctuels, notamment *Au fil des talents*, ont connu un franc succès, tandis que certaines activités attirent une participation plus modeste, mais qualitative (conférences, activités en bibliothèque).

Concernant les « ateliers de musique », les groupes sont maintenant complets, c'est-à-dire dix (10) participants pour chacun des groupes, soit les 3 à 5 ans et les 6 à 12 ans. Il s'agit d'une activité en forte demande et bien implantée.

L'activité « Espaces jeux libres » connaît toujours un très bon succès. Deux dates sont prévues d'ici la fin juin soit, les 16 mai et 9 juin. Nous prévoyons un retour de l'activité à l'automne.

Il est important de noter que la bibliothèque de St-Rémi devra, malheureusement, fermer ses portes du 27 juin au 20 août en raison de travaux à l'école Le Carrefour.

Les préparatifs pour le camp de jour 2026 vont bon train. Nous sommes toujours en attente d'une réponse à la suite du dépôt d'une demande de subvention afin de financer une ressource supplémentaire pour l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers.

En conclusion, le mois d'avril démontre une bonne vitalité du secteur des loisirs, particulièrement au niveau des activités culturelles et jeunesse. Les événements ponctuels rencontrent un fort succès, tandis que les activités régulières poursuivent leur développement de manière stable.

11.2 **RÉS 118.05.2026** **COMITÉ DE SUIVI – POLITIQUE DES PERSONNES ÂÎNÉES D'AMHERST**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 093.04.2026, adoptée par le conseil municipal concernant l'adoption de la Politique des personnes âgées d'Amherst Plan d'action 2026-2029;

CONSIDÉRANT le résolution 094.04.2026 par laquelle la Municipalité d'Amherst constituait le Comité de suivi du de la Politique des personnes âgées d'Amherst et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de compléter le comité en y ajoutant une personne à titre de représentante des âgées ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE soit ajouté au comité de suivi du plan d'action de la Politique des personnes âgées d'Amherst Plan d'action 2026-2029, la personne suivante :

- Marie-France Chartier, citoyenne, représentante des personnes âgées

Adoptée à la majorité

12. HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 **RÉS 119.05.2026** **TOPONYMIE – ATTRIBUTION D'ODONYMES AUX PARCS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer certains parcs municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif en urbanisme et environnement et les suggestions reçues de citoyens;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du conseil, il y a lieu de souligner l'apport important qu'a eu madame Francine Maurice pour la vie culturelle et communautaire de la Municipalité, notamment, en organisant le tout premier carnaval de Saint-Rémi-d'Amherst, par sa participation active au niveau de la mise en valeur du patrimoine et par son implication lors de l'élaboration de la première Politique des personnes âgées de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le parc municipal sur la route 323 est un endroit privilégié qui permet l'accès à la rivière Maskinongé et qui fait partie des lieux identifiés dans le projet de parcours de canoé-kayak traversant le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le parc municipal sur le chemin Ouimet représente l'endroit où la rivière Maskinongé retrouve son calme entre deux rapides en émettant un doux clapotis apaisant et relaxant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil attribue les toponymes aux parcs suivants :

- Pour le terrain à l'entrée du village, sur la rue Amherst, portant le numéro de lot 4 941 586 :
 - Parc Francine-Maurice
- Pour le terrain sur la route 323, portant le numéro de lot 4 613 644 :
 - Parc des Pagaies
- Pour le terrain sur le chemin Ouimet, portant le numéro de lot 4 613 770 :
 - Parc des Murmures

Le tout te qu'illustré sur les extraits de la matrice graphique;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation.

Adoptée à la majorité

13. AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 120.05.2026 AUTORISATION DE DÉPENSES – JOURNÉE RETOUR À LA TERRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité soulignera la « Journée retour à la terre » le samedi 16 mai 2026;

CONSIDÉRANT que lors de cette journée les citoyens pourront se procurer du compost;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter la distribution du compost, au centre Cyrille-Garnier il y aurait lieu de mandater une personne munie d'un tracteur;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par monsieur Julien Garnier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Julien Garnier et autorise une dépense maximale de 500.00 \$ afin de faciliter la distribution du compost;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 45235 520.

Adoptée à la majorité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. RÉS 121.05.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20 h 50.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire